

Le 11 mars 2022

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
Fréchette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif – Décisions D-2017-001, D-2018-051 et D-2019-071
Votre dossier : R-3983-2016, R-4023-2017 et R-4083-2019
Notre dossier : R054813 YF, R057369 YF et R053033 YF

Chère consoeur,

Dans ses décisions citées en rubrique, la Régie de l'énergie (« Régie ») a accueilli des demandes de traitement confidentiel d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») portant sur les coûts annuels et détaillés de projets jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an de leur mise en service finale.

Le Transporteur informe la Régie des dates de mise en service finale des projets ci-après décrits, qui constituent le point de départ de la computation du délai précité. Il présente également, dans le tableau ci-dessous, des renseignements utiles liés à ces projets.

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement d'automatismes et d'appareillage au poste de l'Aqueduc, R-3983-2016 (D-2017-001), paragraphes 41 et 42.

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :

- HQT-1, Document 2, (B-0007)
- HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0008)
- HQT-1, Document 2.1 (B-0009)

Mise en service finale : novembre 2021

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction d'une nouvelle section à 120 kV et au remplacement d'un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière, R-4023-2017 (D-2018-051), paragraphes 66 et 70.

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :

- HQT-1, Document 2 (B-0007)
- HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0008)
- HQT-1, Document 2.1 (B-0009)

Mise en service finale : septembre 2021

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement d'équipements liés aux compensateurs statiques au poste de la Chamouchouane, R-4083-2019 (D-2019-071), paragraphes 47 et 51.

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :

- HQT-1, Document 2 (B-0007)
- HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0008)
- HQT-1, Document 2.1 (B-0009)

Mise en service finale : décembre 2021

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette